

SEANCE DU 28 AOUT 2017

Date de convocation : 19 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu des séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents : Mme FOUCHER-MAUPETIT, BRILLARD, GROULT, LEGUET et Mrs COLLONNIER, LEPAGE, BELLANGER, LIMOUZIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme TONDEREAU qui a donné pouvoir à M. BELLANGER

Mme DEFAYOLLE qui a donné pouvoir à Mme FOUCHER-MAUPETIT

Mme BALAN qui a donné pouvoir à Mme BRILLARD

Absente :

Mme GUITTON

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame GROULT est désignée pour remplir cette fonction.

• **Présentation de la nouvelle secrétaire générale :**

Aurélie Menon (présente à la réunion) en remplacement de Maria Camuset qui a démissionné en date du 21 août. La date de la prise de fonction au plus tard le 21 novembre correspondant aux 3 mois de préavis, date en cours de discussion et tuilage en septembre.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du 12 juin 2017 et du 30 juin 2017
- 2) Modification statut modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Pays Vendômois
- 3) Créations de poste :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet
 - 1 poste de contractuel Attaché territorial à 4/35^{ème} en attente de recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet (avancement de grade)
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème} et suppression du poste d'adjoint technique à 28/35^{ème} (avancement de grade)
 - 1 poste d'adjoint technique à 16/35^{ème}
 - 1 poste contractuel d'adjoint technique à 6/35^{ème} pour l'encadrement des enfants
- 4) Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel
- 5) Subvention exceptionnelle pour nouvelle association
- 6) Compte-rendu des commissions

7) Informations sur les dossiers en cours

8) Questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 Juin et celui du 30 Juin 2017

CR du 12 juin envoyé par mail

CR du 30 juin : élections des grands électeurs :

Madame le Maire grand électeur de fait car Conseillère départementale du canton de Montoire sur le Loir

Elle propose pour l'élection des 2 sénateurs du Loir-et-Cher le dimanche 24 septembre 2017 :

comme électeurs titulaires : Étienne Lepage ; Joseph Limouzin et Isabelle Brillard (Philippe Bellanger est non disponible le 24 septembre)

Membres suppléants : Marie-José Groult, Martine Guitton et Lysiane Balan.

Résultats des votes effectués à bulletin secret :

		Pour	Contre	Blanc
Titulaire	Étienne Lepage	12	0	0
	Joseph Limouzin	12	0	0
	Isabelle Brillard	12	0	0
Suppléant	Marie-José Groult	12	0	0
	Martine Guitton	12	0	0
	Lysiane Balan	12	0	0

Les compte-rendus ont approuvé à l'unanimité des voix.

2) Modification statut modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Pays Vendômois

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame GROULT est désignée pour remplir cette fonction.

Le Maire informe les membres présents de l'arrêté préfectoral n° 41-207-07-07-014 portant modifications des statuts du syndicat mixte du Pays vendômois suite à la fusion.

Elle donne lecture de l'article 5 modifié, il s'agit de valider que le comité syndical est maintenant composé :

- de 2 délégués du Département par canton ayant au moins une commune adhérente,
- d'un délégué élu par commune adhérente et d'un suppléant,
- d'un délégué par EPCI à fiscalité propre adhérent et d'un suppléant, par tranche de 15 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour,

- approuve la modification de l'article 5 du statut du Pays vendômois
- valide la nouvelle composition du comité syndical du Pays vendômois
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3) Créations de poste :

3- A – Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Madame le Maire informe les membres présents qu'afin de pouvoir procéder au recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie venant en remplacement de Maria Camuset suite à sa mutation effective à compter du 21 août 2017, il est nécessaire de créer un poste au grade de rédacteur territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour,

- approuve la création du poste de rédacteur territorial à temps complet
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3-B – création d'un poste d'attaché à 4/35^{ème}

Le Maire explique qu'en attendant l'arrivée d'Aurélie Menon, Maria Camuset continuera d'exercer les missions de secrétaire de mairie tous les jeudis pour une durée de 4 / 35^{ème} minimum afin d'assurer le « tuilage » entre les deux secrétaires de mairie.

Afin de pouvoir procéder à sa rémunération sans perte de salaire, il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial à 4 / 35^{ème} la collectivité n'ayant pas délibéré pour le versement d'un régime indemnitaire pour les agents contractuels. La durée de ce contrat va dépendre de la date de prise de poste de madame Menon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour,

- approuve la création du poste d'attaché territorial à 4 / 35^{ème} minimum
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3-C- création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Maire indique que dans le cadre des avancements de grade, il est possible de procéder à la création du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet avec suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Madame le Maire tient à préciser que le passage d'un agent à un nouveau grade ne représente pas un coût financier très important puisque la plupart du temps, l'agent est classé à l'indice brut égal ou immédiatement supérieur à l'indice brut détenu, l'avantage pour l'agent étant de pouvoir évoluer plus vite sur la nouvelle grille indiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 5 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions :

- approuve la création du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- approuve la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3-D- création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

Le Maire indique que dans le cadre des avancements de grade, il est possible de procéder à la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28 / 35^{ème} avec suppression du poste d'adjoint technique à 28 / 35^{ème}.

Madame le Maire tient à préciser que le passage d'un agent à un nouveau grade ne représente pas un coût financier très important puisque la plupart du temps, l'agent est classé à l'indice brut égal ou immédiatement supérieur à l'indice brut détenu, l'avantage pour l'agent étant de pouvoir évoluer plus vite sur la nouvelle grille indiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 10 voix pour, 1 abstention :

- approuve la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28 / 35^{ème}
- approuve la suppression du poste technique à 28 / 35^{ème}
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3-E- création d'un poste d'adjoint technique à 16/35^{ème}

Il est rappelé qu'Évelyne Dorison exerce les missions de nettoyage sur la commune depuis plusieurs années.

Cette situation ne peut perdurer puisqu'il s'agit non pas d'un poste de remplacement mais bien d'un poste permanent nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Ce poste ainsi créé sera proposé à madame Dorison qui en sera ainsi titulaire. Il n'y aura de coût supplémentaire puisqu'elle effectue déjà ce travail pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour :

- approuve la création du poste d'adjoint technique à 16 / 35^{ème}
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3-F- création d'un poste d'adjoint technique à 6/35^{ème}

Mme le Maire indique que l'agent chargé de la réalisation des repas a manifesté son souhait de ne plus revenir sur la collectivité. Il n'y a pas d'arrêt de travail parvenu à la mairie à ce jour, car la rentrée n'a pas encore eu lieu.

Une proposition a été faite à l'agent qui gère actuellement le repas sur l'école maternelle.

Il faudra peut-être néanmoins prévoir la création d'un poste supplémentaire qui permettrait de palier au transfert de l'agent de la cantine de la maternelle à la cantine des primaires sans solliciter notre personnel.

La personne n'interviendra que sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour :

- approuve la création du poste d'adjoint technique à 6 / 35^{ème}
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

4) Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel

Vu la proposition de redevance pour occupation du domaine public de GRDF reçue en Mairie,

Le maire donne lecture de la proposition de redevance pour occupation du domaine public de GRDF dont le montant s'élève à **275 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour :

- approuve la redevance pour occupation du domaine public de GRDF d'un montant de 275 €
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

5) Antenne Free

Vu la délibération n°2017/48 sur l'installation d'une antenne relais free mobile,

Madame le Maire informe les membres du Conseil de l'avancée du dossier.

Une négociation financière a permis de fixer la redevance à **2 300 €** au lieu des **1 200 €** annoncés initialement. Le dossier d'enquête publique n'a soulevé ni questionnement ni manifestation négative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour :

- approuve la négociation financière
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

6) Subvention exceptionnelle pour nouvelle association

Suite aux deux réunions publiques ayant eu lieu le 22 juin et le 6 juillet, une nouvelle association va jour le jour à Selommès afin de mettre en place un café associatif sur la commune de Selommès. Cette association sera intitulée K-fé de la Houzée.

Madame le Maire propose, une subvention exceptionnelle pour le démarrage de 1 000 €.

Elle précise que dans la profession de foi, la volonté de la commune d'avoir un café était clairement spécifiée.

L'association a besoin d'un lieu. Pour rappel le club house, le foyer communal et l'ancienne poste ont été proposés, ainsi que le logement rue du bourg neuf. Le couple qui était intéressé par l'achat de l'ancienne poste ne fera finalement pas d'offre mais une autre personne a demandé à la visiter.

Mme Le Maire propose de geler la vente de l'ancienne poste pendant une année.

Madame le Maire propose un tour de table.

Monsieur LIMOUZIN informe le conseil qu'il est en attente d'une visite pour la Poste et qu'il serait d'accord de geler la vente pendant un an si la visite n'est pas concluante.

Monsieur BELLANGER est d'accord pour geler la vente pendant un an.

Madame GROULT précise que selon elle, la vente et le prêt d'un même bâtiment ne sont pas compatibles. L'association va réaliser des travaux avant de l'ouverture du café qui ne seront pas forcément aux goûts des potentiels acheteurs. Elle s'oppose au gel de la vente. Elle propose de prêter un autre local comme celui du Bourg Neuf. Elle souligne aussi un problème de stationnement avec la Boulangerie si le café s'ouvre à proximité de cette dernière.

Mesdames LEGUET et BRILLARD sont de l'avis à madame GROULT.

Monsieur COLLONNIER insiste sur le fait de laisser libre l'ancienne Poste pour faciliter la vente et n'est donc pas d'accord pour geler la vente.

Monsieur LEPAGE souligne que la vente et le prêt d'un même bâtiment ne sont pas compatibles. Il propose de prêter le foyer communal. Mais si l'association veut maintenir sa volonté de s'installer dans l'ancienne Poste, il serait d'accord de geler la vente mais seulement sur 6 mois.

Madame le Maire rappelle que l'association peut participer financièrement en payant une partie des charges. Elle souligne l'importance pour la commune de Selommes d'avoir un lieu de convivialité. Elle est d'accord pour geler la vente pour 6 mois afin d'aider l'association.

Les membres de l'association présents dans le public sont invités à s'exprimer sur demande de madame le Maire. Ils envisagent une ouverture le mercredi soir et le samedi matin. Le problème majeur pour leur installation est de trouver la salle adéquate. La Poste a l'avantage d'être en centre bourg, le local du Bourg Neuf est trop petit. Ils rappellent qu'il n'est pas souhaitable pour eux d'être obligé de tout déménager entre deux ouvertures.

Madame le Maire et plusieurs conseillers confirment leur volonté de faciliter l'ouverture d'un café associatif sur la commune. Elle leur propose une installation dans le local bar du foyer communal.

Les membres de l'association acceptent cette proposition.

Madame le Maire précise qu'en cas d'animation, il est possible de prêter la grande salle mais il faudra bien vérifier la disponibilité avant de lancer une date d'animation.

Madame BRILLARD précise qu'elle ne peut pas prêter son local de l'ancienne salle Mat-Oc-Ade pour des raisons de sécurité et d'assurances.

Les membres de l'association rappellent que si le foyer est loué pour un mariage, le café n'ouvrira pas exceptionnellement ce week-end-là.

Monsieur BELLANGER souligne qu'en cas de mariage, le traiteur prendrait toutes les salles.

Madame le Maire est d'avis que la salle bar du foyer soit dédiée uniquement à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix soit 11 voix pour :

- approuve la subvention exceptionnelle de **1 000 €**
- accorde la prêt de la salle bar du foyer communal à l'association K-fé de la Houzée
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

6) Compte-rendu des commissions

Commission Environnement – Fête et cérémonie : la parole est donnée à Isabelle Brillard :

Le mur de pierre le long de l'école primaire s'est écroulé. Il faut mener une réflexion sur le site pour voir ce qui peut être envisagé, plusieurs possibilités :

- rénover à l'identique ?
- en profiter pour faire un accès sur le jardin ?
- autre idée ?

Il faut finaliser les affichages prévus, les devis sont en cours

Illuminations de Noël : madame le Maire propose d'en acheter d'occasion sur un site en ligne dédié aux collectivités territoriales. Madame BRILLARD informe que des tables de pique-nique ont été volées). Une plainte a été déposée à la gendarmerie et une consultation auprès de notre assureur sera faite.

Pour information, les personnes responsables de l'incendie des huttes ont été condamnées.

Elle précise que les arbres lumineux sont arrivés. Il faut aussi changer deux bancs, qui sont commandés et en attente de livraison.

La prochaine commission environnement est fixée au 21/09 à 20h.

La prochaine commission fêtes est fixée au 19/09 à 20h (ordre du jour : fête de la musique, bilan des 13 et 14 juillet, 11 novembre et 5 décembre).

Une réunion avec RANDOLAND et l'office du tourisme se déroulera le 31/08. L'objectif est de proposer un fascicule de visite aux visiteurs avec enfants.

Le Château de Pointfonds se dégrade. Des pierres menacent de tomber au-dessus de la porte. Il faudrait demander un avis à l'association RESURGENCE. Dans l'attente, il faudra peut-être décider d'un arrêté d'interdiction de l'accès du site.

Commission Vie scolaire : la parole est donnée à Etienne Lepage

Compte rendu de la commission vie scolaire envoyé et distribué en réunion avec les effectifs pour la rentrée 2017.

Point sur la rentrée scolaire 2017.

Une discussion a lieu sur la gestion du restaurant scolaire, sur le budget alloué, son mode de gestion et le coût.

Madame BRILLARD qui est un des fournisseurs de la cantine rappelle que c'est monsieur BUISSON qui est venu lui demander d'être fournisseur et quelle n'a pas demandé à l'être.

Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin

Monsieur LIMOUZIN indique qu'une personne souhaite louer un appartement mais demande la suppression de la baignoire au profit d'une douche. Il faudrait se renseigner quant aux possibilités d'aide. Deux logements sont vacants : une résidence de la vallée, une rue du Bourg Neuf.

7) Informations sur les dossiers en cours

La gare

Il est souhaitable qu'une réflexion soit menée pour le devenir de la gare. Est-ce que le conseil municipal est favorable ou non à l'achat de ce bâtiment ?

Madame le Maire le souhaite, estimant que ce bâtiment appartient au patrimoine communal, elle rappelle qu'il est actuellement en mauvais état, mais que même si la réhabilitation de ce lieu ne peut pas se faire dans les mois à venir, il serait ainsi de la propriété de la commune.

Monsieur LIMOUZIN est défavorable à l'achat, estimant que la commune possède déjà beaucoup de bâtiments.

En majorité, le Conseil Municipal est favorable.

Presbytère

Le diocèse a contacté la mairie pour informer que l'abbé Lemaire peut venir habiter le presbytère de Selommes. Une réunion entre M. Limouzin, madame le Maire, l'abbé Cordier et l'économiste du diocèse M. Lejard a eu lieu le mercredi 5 juillet dernier.

Le diocèse peut prendre en charge les travaux, de peinture, d'électricité et de menuiserie qui sont estimés à environ **70 000 €**. Une négociation entre la commune et les bâtiments de France est en cours.

L'abbé demande qu'un garage soit mis à disposition.

Travaux salle de musique

L'association la Lyre amicale de Selommes souhaite avoir des travaux de peinture et de rafraîchissement dans la salle de musique. Il propose au conseil municipal un devis de peinture pour faire la salle de musique et le sol pour un prix de **4 655,20 € TTC** et demande à la commune de prendre 50% des travaux soit **2 327,60 €**.

Madame le Maire y est favorable et demande l'avis au conseil municipal rappelant que le local est communal, qu'il est bien entretenu par l'association et cela ne fait qu'améliorer cette salle. Le Conseil Municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

Territoires vendômois

Tous les conseillers municipaux peuvent participer à ces commissions, il faut juste le faire savoir aux services de la communauté d'agglomération.

Il est rappelé que tous les conseils communautaires sont publics selon un calendrier donné à l'ensemble du conseil municipal.

De plus, en version papier, tous les compte-rendus de conseil communautaires sont disponibles en mairie.

Enfouissement des réseaux

Lancement de l'étude de l'éclairage pour l'ensemble de la commune de Selommes.

La parole est donnée à Philippe Bellanger pour le suivi du dossier.

Rue de Bel air et de Beauce : les réseaux séparatifs coûteraient **300 000 €** subventionné à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau, sans déductions des subventions possibles.

Pour la conduite d'eau potable, il est nécessaire d'écrire au Syndicat des Eaux pour le changement de canalisation.

LED à Villarceau

La parole est donnée à Philippe Bellanger pour le suivi du dossier.

Les frais d'études patrimoniales d'un montant de 2600 euro sont subventionnables à hauteur de 60% par le SIDELC et les ampoules LED à hauteur de 40 %.

Boîte à idées

Un endroit pour déposer des idées sur papier a été demandé, il est proposé de mettre cette boîte à idée à la boîte aux lettres près de la mairie.

Madame le Maire propose de l'installer à la place de la boîte aux lettres de l'ancienne école en changeant la boîte qui est actuellement abimée.

Accueil nouveaux arrivants en octobre 2017

Depuis environ 6 mois, beaucoup de maisons ont été vendues. Il y a de nouveaux habitants à Selommes, il est proposé de faire un accueil des nouveaux habitants.

Agenda et dates à retenir :

Élections sénatoriales :

Elles ont lieu le 24 septembre pour l'élection de 2 sénateurs à en charge l'ensemble du département. À ce jour, les deux sénateurs sont Jacqueline Gourault et Jeanny Lorgeou. Chaque candidat qui va se présenter doit avoir un suppléant (avec parité obligatoire).

Jacqueline Gourault venant d'être nommée Ministre auprès du Ministre de l'intérieur, sera présente mais, si elle est élue, sera automatiquement représentée par son suppléant.

Jacqueline Gourault, comme les autres candidats viennent en mairie présenter leur programme, elle vient le Lundi 4 septembre à 18h en la mairie de Selommès. Les grands électeurs (souvent les maires) des communes de l'ex canton de Selommès sont également conviés.

11 novembre : armistice et inauguration carré militaire au cimetière.

Courrier :

Lecture du courrier du 25 août 2017 de M.Voyer de Clayes sous bois (78) : celui-ci collectionne les cartes postales et est le petit fils d'un chef de gare à Selommès, il est âgé de 91 ans. Il est convenu de lui envoyer le livre sur Selommès en remerciement.

Remerciements de M. et Mme Jean Petay pour l'accueil de la Mairie à l'occasion de leur noce de diamant.

8) Questions diverses

Des travaux à la station d'épuration ont été réalisés.

Compteur énergie de la maison médicale et du logement : répartition des charges énergétiques en cours entre la commune et la communauté d'agglomération.

Le jeu d'extérieur installé à la haute pierre est cassé. Le tourniquet du plan d'eau a dû être retiré. Monsieur LIMOUZIN se propose de le réparer.

M BELLANGER suggère que les administrés soient invités à entretenir les trottoirs de long de leur maison ainsi que de leur rappeler qu'il leur revient d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique

La séance fut levée à 22h30

Prochaine réunion de conseil municipal le lundi 9 octobre 2017